



Rapport de synthèse des Coprésidents concernant la première réunion du Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux situations d'urgence sanitaire (15 et 16 juillet 2021)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS ET PROCHAINES ÉTAPES

1. Des dates envisagées pour les trois prochaines réunions ont été présentées et approuvées :
 - 1^{er}-3 septembre 2021
 - 4-6 octobre 2021
 - 1^{er}-3 novembre 2021
2. À la suite de la première réunion du Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux situations d'urgence sanitaire, les Coprésidents du Groupe de travail diffuseront trois documents auprès des États Membres pour examen. Les États Membres auront une semaine pour examiner les documents une fois qu'ils les auront reçus et pour faire des observations en ce qui concerne :
 - le mandat mis à jour relatif à la méthode de travail du Groupe de travail, comprenant l'accord du Groupe de travail pour inviter des organisations ayant régulièrement un statut d'observateur, comme l'ONUSIDA, Unitaïd et l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), ainsi que d'autres acteurs concernés, à assister aux futures réunions s'il y a lieu ;
 - le calendrier et les résultats attendus du Groupe de travail ; et
 - la proposition de haut niveau d'un document élaboré par le Secrétariat pour classer les recommandations en fonction de plusieurs options de mise en œuvre (déterminant quelles recommandations peuvent être déployées à l'aide d'outils existants et quelles recommandations nécessitent de nouveaux outils/instruments).

3. Le Secrétariat portera à l'attention des comités régionaux une demande des Coprésidents du Groupe de travail et des Vice-Présidents de chaque Région concernée d'informer le Comité régional des progrès du Groupe de travail et de saisir les opportunités d'échanger des opinions.
4. Le Secrétariat a noté les pouvoirs qui seront demandés pour chaque réunion du Groupe de travail.

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

5. La première réunion du Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux situations d'urgence sanitaire s'est tenue virtuellement les 15 et 16 juillet 2021. Le premier point à l'ordre du jour de la réunion du Groupe de travail était l'élection des membres du Bureau et de ses Coprésidents :

- Coprésidents :
 - M^{me} Grata Endah WERDANINGTYAS (Indonésie)
 - M. Colin MCIFF (États-Unis d'Amérique)
- Vice-Présidents :
 - D^{re} Malebogo KEBABONYE (Botswana)
 - M. François RIVASSEAU (France)
 - D^r Ala ALWAN (Iraq)
 - M^{me} Lyn JAMES (Singapour)

6. L'ordre du jour a été adopté après un débat de fond sur l'organisation des discussions initiales relatives aux deux résultats à produire par le Groupe de travail. Les Coprésidents ont indiqué qu'il convenait d'attribuer le même temps aux deux questions et ont observé qu'il pourrait s'avérer utile d'aborder les questions d'une manière interconnectée et intégrée pour atteindre l'objectif du Groupe de travail. Ils ont tous deux expliqué que, dans le cadre de cette première réunion, l'approche adoptée par le Bureau consistait à solliciter des présentations sur les points 3 et 4 pour fixer le cadre et comme éléments de référence pour informer les membres du Groupe de travail des outils à disposition en vue de remédier aux problèmes en amont des travaux du Groupe. Les Coprésidents ont également souligné l'intérêt du Bureau pour les avis des membres sur la manière dont le Groupe de travail pouvait organiser ses travaux en vue des prochaines réunions.

7. S'agissant des méthodes de travail possibles (documents A/WGPR/1/2 et A/WGPR/1/2 Add.1), les délégations ont commenté plusieurs aspects essentiels, notamment :

- l'importance de travailler de manière efficiente, efficace, inclusive et transparente en s'appuyant sur un consensus pour garantir la participation significative des États Membres compte tenu de la nature critique de la préoccupation principale du Groupe de travail, à savoir le soutien aux efforts de renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux situations d'urgence sanitaire ;

- l'importance d'un ensemble clair de méthodes de travail et/ou d'un mandat pour le Groupe de travail ;
- la possibilité d'envisager le recours à des sous-groupes entre les sessions, pour poursuivre ou approfondir les discussions sur des sujets essentiels. Un certain nombre d'États Membres ont indiqué que beaucoup d'entre eux disposaient de ressources limitées, en partie en raison de la riposte en cours contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ils ont aussi évoqué la charge que représente la diversité des portefeuilles, en particulier pour les plus petites délégations à Genève, ajoutant qu'ils ne soutiendraient qu'un nombre très restreint de sous-groupes. Plusieurs États Membres ont recommandé de ne pas dépasser deux sous-groupes, s'il y a lieu, et que les travaux en sous-groupe soient organisés de manière à se suivre, afin de garantir la participation maximale des États Membres ;
- l'implication et la participation des parties prenantes ont fait l'objet d'échanges, de même que les domaines nécessitant des informations supplémentaires de la part du Bureau sur les modalités de participation des acteurs concernés ;
- les États Membres ont mis en évidence l'importance de prendre en considération les travaux en cours du Groupe de travail sur le financement durable, mais les modalités pour ce type de coordination doivent être examinées plus en avant par le Bureau ;
- la question du calendrier à observer pour l'intégralité du processus a été soulevée, compte tenu des inégalités touchant aux heures de début et de fin de la réunion virtuelle, en fonction des fuseaux horaires des délégations. Tout en respectant l'ancrage à Genève du Groupe de travail, les Coprésidents ont indiqué que les horaires de réunion seraient aussi équitables que possible, compte tenu des conséquences actuelles de la pandémie de COVID-19. D'autres procédures, par exemple des consultations écrites, pourraient également être envisagées.

8. Le Directeur général de l'OMS, le D^r Tedros Adhanom Ghebreyesus, a ouvert la deuxième journée de la réunion. Il a indiqué qu'il était urgent de parvenir à des changements fondamentaux de l'architecture sanitaire mondiale, en remédiant notamment aux lacunes dans la riposte à la pandémie de COVID-19 et en renforçant la préparation à la prochaine situation d'urgence sanitaire et/ou pandémie mondiale. Il a mis en évidence l'importance de la tâche qui attend le Groupe de travail et a exhorté tous les États Membres à prendre part pleinement à ce processus et à s'appuyer sur leur expérience dans la lutte contre la pandémie ou d'autres situations d'urgence sanitaire. Enfin, il a estimé que la période exigeait autre chose que des petits changements et des solutions temporaires, mais qu'il fallait au contraire assumer un leadership audacieux, agir et assumer les engagements pris, dans la mesure où les générations futures dépendent de nous.

9. La réunion a ensuite porté sur la première des deux présentations du Secrétariat. Le Bureau du Conseiller juridique de l'OMS a présenté les instruments juridiques potentiels et les bases juridiques, la portée et le processus d'approbation sur lesquels reposent les trois outils disponibles au titre de la Constitution de l'OMS, ainsi que les outils adoptés en dehors du mandat de l'OMS. Le Bureau du Conseiller juridique a mis en évidence trois points à prendre en considération, parmi d'autres, par le Groupe de travail : les éléments spécifiques à des instruments juridiquement contraignants (ratification/adhésion, réserves, dépôt, par exemple) ; les avantages et les inconvénients des instruments contraignants et non contraignants ainsi que la possibilité de combiner des éléments juridiquement contraignants et non contraignants dans le même instrument ; et l'élaboration d'un instrument à moyen ou long terme.

10. Le Sous-Directeur général chargé de la préparation aux situations d'urgence et du Règlement sanitaire international a présenté plusieurs points à prendre en considération relatifs aux résultats et recommandations de divers comités/groupes d'experts. Le Secrétariat a décrit son approche en ce qui concerne la synthèse des recommandations provenant de diverses sources portant sur la gestion et la riposte face à la pandémie de COVID-19 en vue : 1) d'identifier les principales lacunes dans la préparation et la riposte à une pandémie à l'échelle mondiale ; 2) d'examiner les similarités et différences entre les recommandations ; et 3) d'examiner les propositions pour renforcer la préparation et la riposte de l'OMS aux situations d'urgence sanitaire. Jusqu'à présent, le processus a servi à mettre en évidence 209 recommandations qui ont été réparties en trois catégories : 1) leadership et gouvernance (échelon local, national, régional ou mondial) ; 2) systèmes et outils (comme le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 [Accélérateur ACT] et son volet vaccins, le COVAX) ; et 3) financement (par exemple, fonds destinés à la OMS). Le Secrétariat a précisé que l'analyse serait très rapidement mise à disposition des États Membres par le biais d'un tableau de bord en ligne simple d'utilisation. La présentation a entraîné plusieurs interventions des États Membres, ainsi que des questions/commentaires clés, notamment :

- des informations supplémentaires ont été demandées concernant la manière dont les recommandations des États Membres sont examinées, y compris les recommandations antérieures (y compris à la suite de la crise de la maladie à virus Ebola, sur les agents de santé internationaux, le fonds de réserve) par rapport aux recommandations en cours d'analyse par le Secrétariat. De même, des questions ont été posées sur la manière dont les contradictions/recoupements entre les recommandations sont mis en évidence ;
- d'autres travaux sur le classement des recommandations en catégories seront importants pour les activités du Groupe de travail ;
- il a été observé que de nombreuses recommandations mentionnent la coopération et la solidarité internationale, ainsi que l'importance de la collaboration avec d'autres organisations internationales que l'OMS. Par conséquent, des précisions supplémentaires à propos des recommandations qui ne relèvent pas du mandat de l'OMS ont été demandées ;
- certaines délégations ont suggéré de préciser, pour chaque recommandation figurant dans la base de données, les conditions nécessaires à leur mise en œuvre (par exemple les outils à utiliser, les impacts à attendre sur le terrain, les lacunes à combler, s'il faut un nouvel instrument international ou si les outils actuels peuvent être utilisés, si la mise en œuvre peut avoir lieu à une échelle internationale, régionale ou nationale, ainsi que les aspects relatifs au calendrier de mise en œuvre, etc.).

11. Au terme de la réunion, les Coprésidents ont exprimé leur gratitude à l'ensemble des États Membres pour leur participation active et pour les discussions de fond qui ont suivi. Les Coprésidents ont salué le soutien solide et l'esprit de collaboration dont les délégations ont fait preuve pour favoriser la réussite du Groupe de travail.

= = =